**POINT D’ETAPE SCHEMA DEPARTEMENTAL**

**DES PERSONNES HANDICAPEES (2018-2020)  
*Rapport n° 3-1 \ AD du 27/11/2020***



Il s’agit de dresser un premier bilan du Schéma Départemental des Personnes Handicapées. Ce point d’étape représente aussi une opportunité pour le Département de travailler à des évolutions ou de nouvelles propositions.



Le diagnostic réalisé a mis en exergue une double augmentation :

* du nombre de personnes ayant un droit ouvert à la MDPH, soit plus de 35 000 premières demandes déposées en 2019 (90 000 personnes ont un droit ouvert en 2019).
* du nombre de personnes en attente de place, en particulier celles présentant des troubles du spectre autistique (TSA).

Ce premier bilan montre que plus des trois quarts des actions ont été mises en œuvre, soit 32 actions sur 42 et 6 sont en cours de réalisation.



**\* Une absolue priorité : la qualité de service rendu à l’usager**. Tous les services rendus à l’usager ont été investigués, quelques exemples en ce sens :

- La réduction des délais est de 37% depuis 2017

- une réflexion large est menée sur la bientraitance, ce qui a donné lieu à un forum dont l’audience et le succès ont été à la hauteur de l’enjeu (janvier 2020)

- une attention particulière à ce que chaque situation, parfois complexe, puisse trouver une solution qui convienne à l’usager, dans le cadre notamment de la mise en œuvre du RAPT (Réponse accompagnée pour tous)

- la rédaction d’un Livre blanc sur le sport, pour promouvoir la pratique sportive pour tous et soutenir nos athlètes en situation de handicap (mai 2019).

**\* Le Département veut aller plus loin sur plusieurs axes.**

- Mieux accompagner les aidants en proposant des offres de répit variées. Le Département travaille à un projet de gîte parental de répit à Montlignon

- Travailler à la fluidité des parcours, notamment lors des passages de l’enfance à l’âge adulte, et celui de l’âge adulte au vieillissement. Le Département a en particulier décidé de construire un FAM adossé à un EHPAD à Sannois.

- Mieux accompagner les enfants en situation de handicap, confiés à l’Aide sociale à l’enfance. Le Département a ainsi comme projet la création de 12 places de MECS adossées à un SESSAD. Offre innovante et de grande qualité pour ces enfants protégés.



Ce point d’étape est une reconnaissance du travail accompli et un encouragement pour les projets du Département en faveur des personnes en situation de handicap.